

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN211

présenté par

Mme Thomin, Mme Pic, Mme Santiago et Mme Rabault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 55 par la phrase suivante :

« La poursuite de cet objectif d'accroissement des stocks et d'acquisition de nouvelles munitions recherchera à développer l'autonomie des armées, de préférence en lien avec des entreprises de la base industrielle et de défense françaises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à affirmer un objectif d'autonomie dans le développement des stocks et l'acquisition de nouvelles munitions afin de soutenir l'effort de relocalisation de la filière munitionnaire, comme indiqué dans les rapports d'information de la Commission de la défense n° 865 et n° 3346.